



Achat maison sans permis de construire

Par **Nicolas31d**, le **21/06/2015** à **21:27**

Bonjour, rnrnJe souhaite acheter une maison. rnLa maison à été construite en 1987 et les propriétaires m'ont indiqué qu'elle ne bénéficiait pas de permis de construire. rnrnIls m'ont également dit que depuis le temps il y avait peremption et que je ne risquait rien en temps qu'acquéreur. rnrnLa maison est cadastrée et l'ancien propriétaire payait des impôts sur cette maison. rnrnJ'aimerais savoir si il y à des risques à l'acquisition de ce bien. rnrnJ'ai nottement entendu dire que en cas d'incendie par exemple la maison ne pouvait pas être réparée, est-ce vrai ? rnrnMerci d'avance de votre réponse et de toutes les informations que vous jugerez utiles. rnrnCordialement, rnrnNicolas

Par **Tisuisse**, le **22/06/2015** à **06:11**

Bonjour,rnrnOui, il y a des risques sérieux notamment le refus de la mairie pour reconstruire cette maison en cas de destruction totale, ou partielle, due à un sinistre, peu importe l'origine du sinistre.

Par **Nicolas31d**, le **22/06/2015** à **09:17**

Bonjour merci de votre reponse. Y a t'il d'autres risques ? rnrnY a til une possibilite de faire regulariser la construction ?rnrnSi oui comment peut on proceder ?

Par **aguesseau**, le **22/06/2015 à 10:00**

bjr,rnvous pouvez demander aux vendeurs qu'ils demandent un permis de construire de régularisation si la mairie accepte.rnrenseignez-vous à la mairie avant de signer quoique ce soit.rncdt

Par **Nicolas31d**, le **22/06/2015 à 10:39**

Merci de votre reponse. Savez vous quel est le delai dobtention dun tel permis ?nrnrnMerci